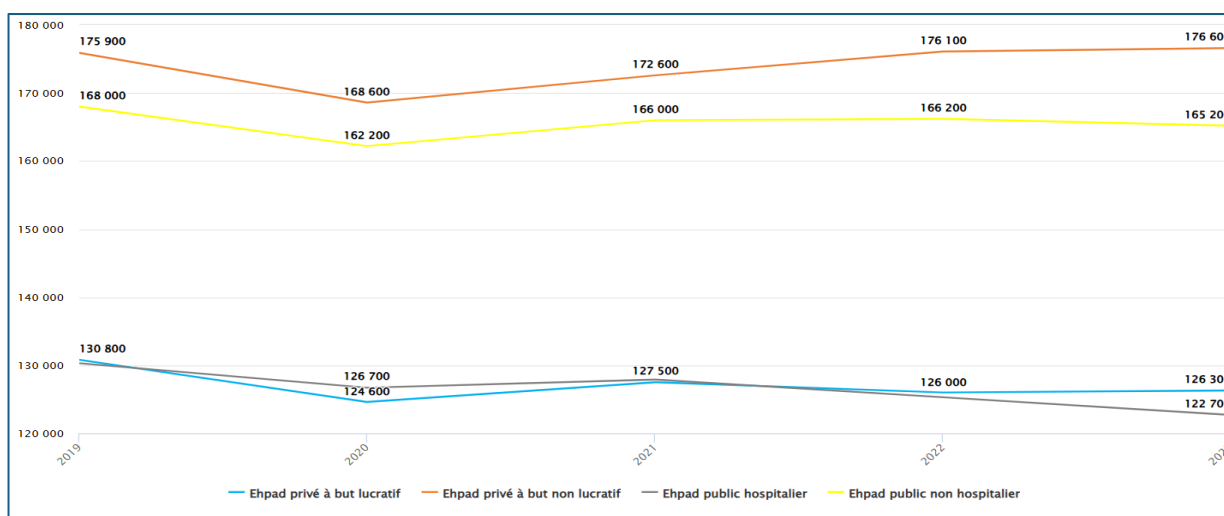


La situation des EHPAD en 2023

La DREES a publié des éléments d'analyse des données 2023 de la base BADIANE (base de données interadministrative des ESMS) qui rassemble des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les EHPAD.

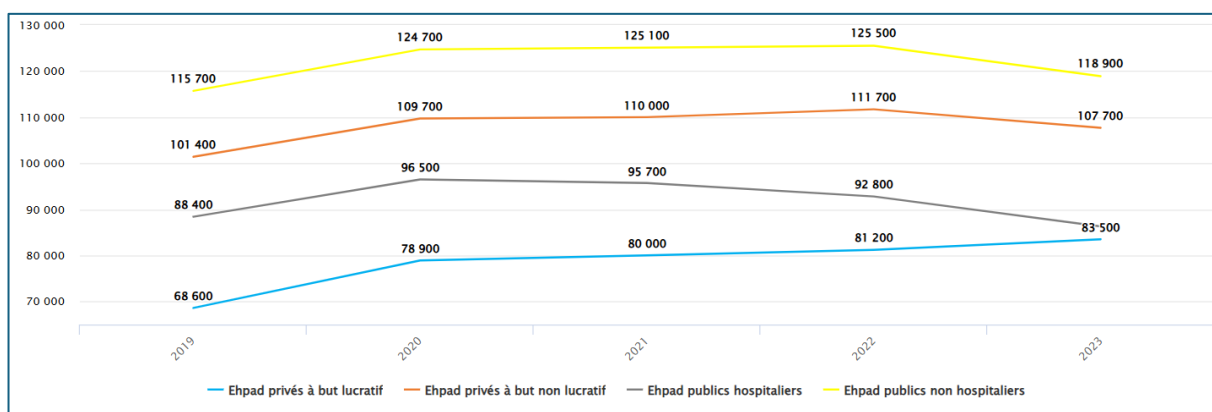
Le nombre de résidents en EHPAD n'a pas retrouvé son niveau d'avant Covid, sauf dans les Ehpads privés à but non lucratif

Après une forte baisse du nombre de résidents accueillis dans les EHPAD en 2020 avec la pandémie de Covid (-22 900 résidents), et ce quel que soit leur statut juridique, ce nombre s'était stabilisé en 2021 et 2022 autour de 594 000 résidents. **Il diminue à nouveau en 2023 pour atteindre 590 800 résidents, en raison d'une baisse dans les EHPAD publics.**



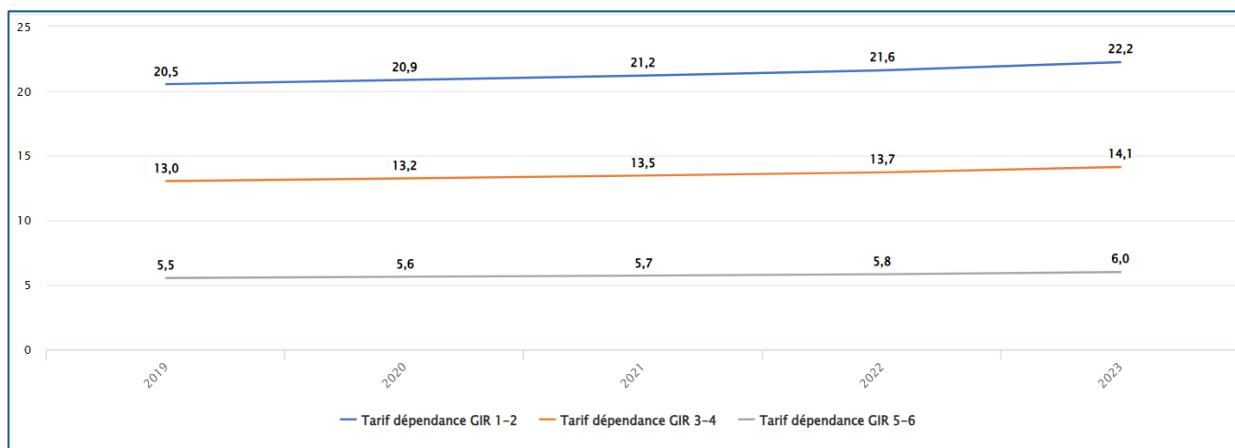
Après s'être stabilisé entre 2020 et 2022, le nombre d'ETP dans les EHPAD baisse en 2023

Le nombre de personnels en ETP dans les EHPAD a fortement augmenté entre 2019 et 2020 quel que soit leur statut juridique (+35 700 ETP), mais cette progression a été freinée par la pandémie de Covid. Il a atteint 411 200 ETP en 2022 puis a chuté brutalement en 2023 (-14 800 ETP), sauf dans les EHPAD privés à but lucratif, dans un contexte de baisse globale d'activité des EHPAD (moins 73 établissements et 2 800 places entre 2022 et 2023). **Les EHPAD publics hospitaliers voient leur nombre d'ETP baisser sur la période (-4 400 ETP depuis 2019) après une hausse en 2020 (-10 200 ETP depuis 2020).**



Des tarifs dépendance en hausse continue depuis 2019, quel que soit le niveau de besoin d'aide à l'autonomie

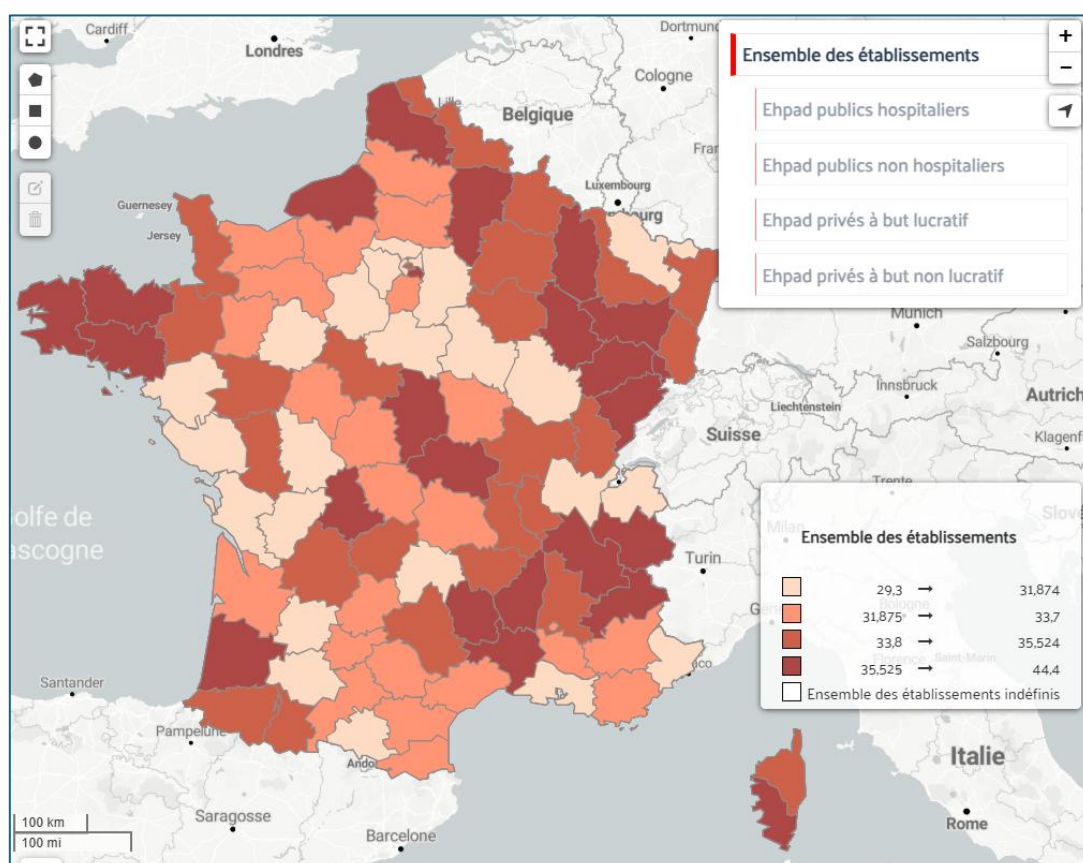
Les tarifs dépendance médians augmentaient de façon linéaire depuis 2019, l'augmentation s'accélère en 2023 quel que soit le niveau de GIR considéré. Ils atteignent 6 € par jour pour les GIR 5 et 14,1 € pour les GIR 3 et 4 et 22,3 € pour les GIR 1 et 2.



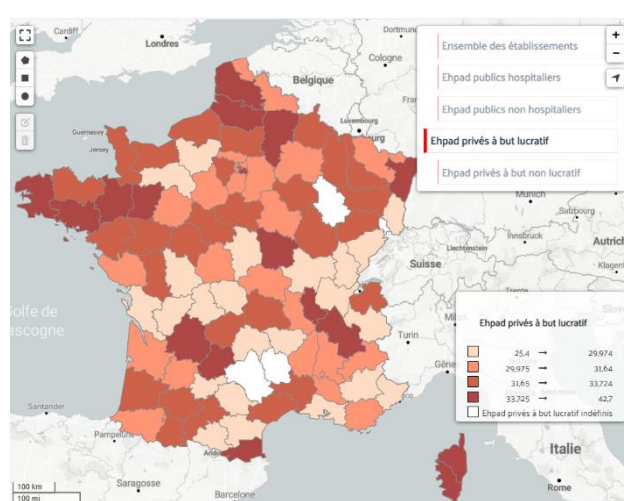
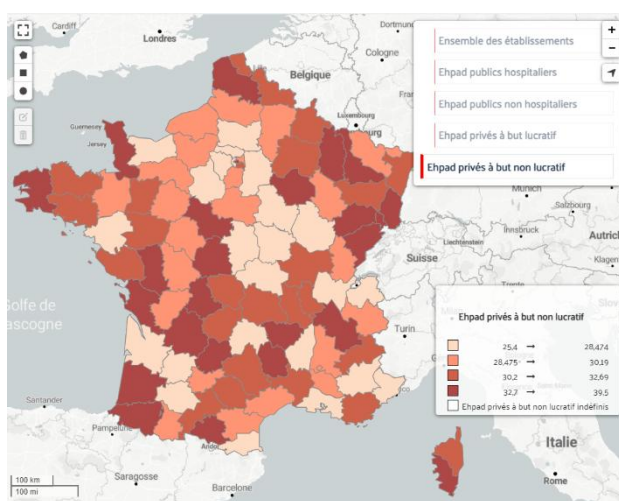
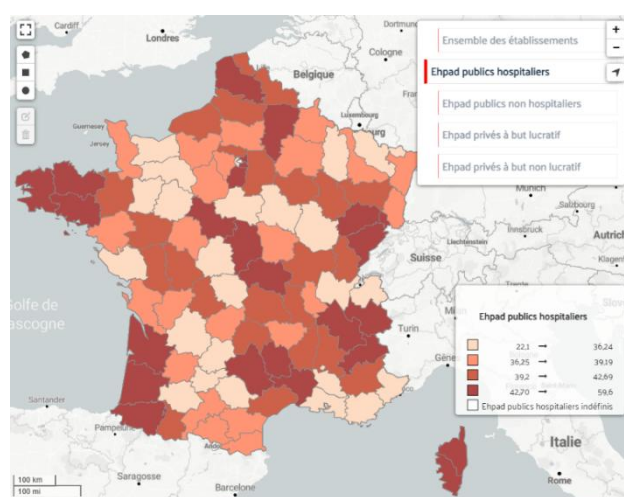
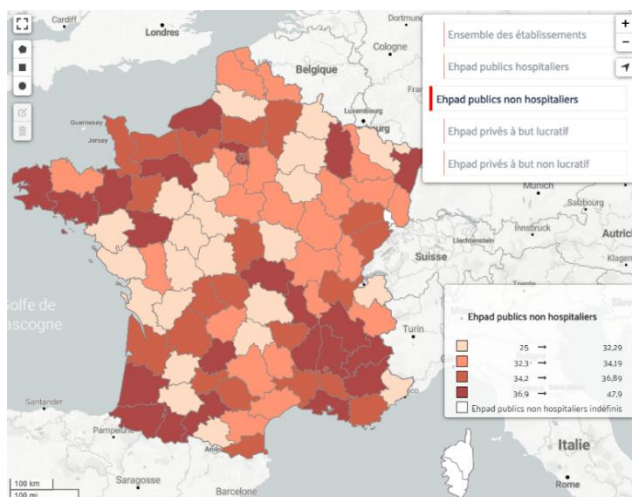
Des disparités territoriales au niveau de l'encadrement par le personnel soignant

Le ratio d'encadrement des personnels soignants dans les EHPAD se situe en médiane à 33,8 ETP de personnels soignants pour 100 résidents sur la France entière.

Il masque des disparités départementales, avec notamment des ratios d'encadrement plus élevés en Bretagne et en BFC et plus faibles dans les départements d'IDF.

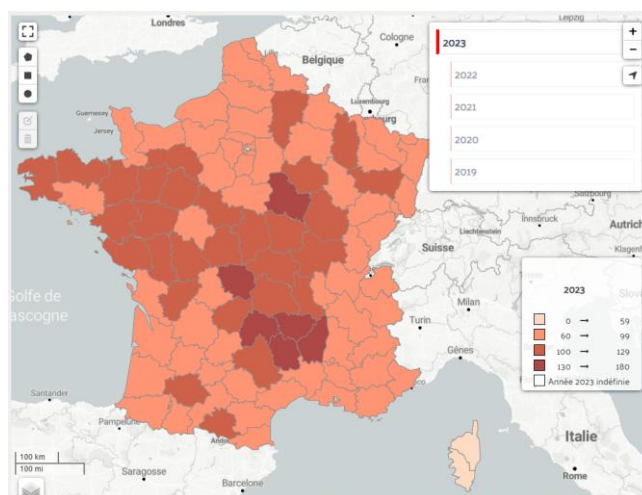


Par statut juridique :



L'offre de places confrontée aux réalités des territoires

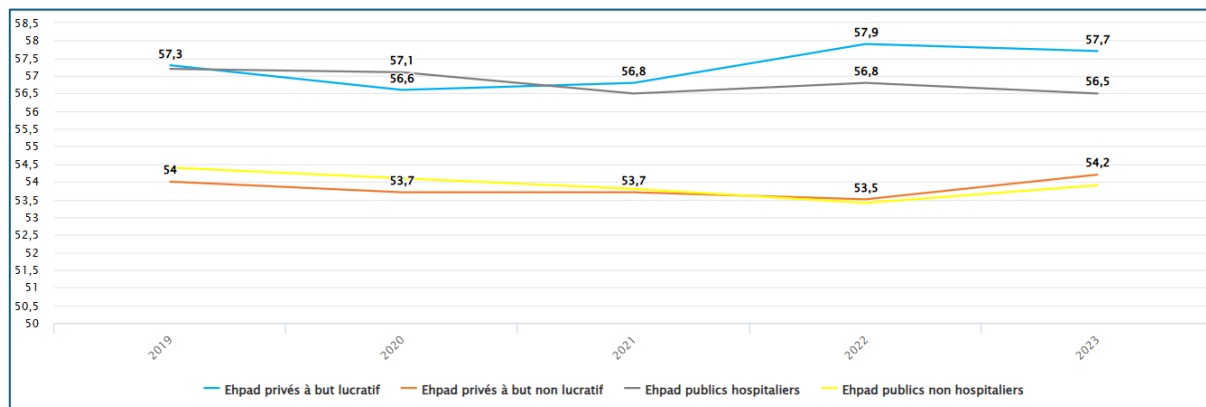
Le nombre de places en EHPAD rapporté au nombre de personnes âgées de 75 ans ou + permet d'obtenir un taux d'équipement. En 2023, ce ratio se situe à 87 places / 1 000 habitants de 75 ans ou +. Le taux d'équipement baisse depuis 2019 (98 places / 1 000 en 2019). Les territoires ruraux sont ceux pour lesquels le taux d'équipement est le plus élevé. L'IDF et la Corse, ont, à l'inverse des taux d'équipement faibles.



Plus de la moitié des résidents en EHPAD sont en GIR 1-2

Quel que soit le statut juridique de l'établissement, les résidents en GIR 1-2 représentent plus de la moitié des effectifs.

Les EHPAD privés à but lucratif sont ceux pour lesquels la part des résidents les plus dépendants est la plus élevée (58 %).



Des places habilitées nombreuses dans tous les départements et particulièrement dans les EHPAD publics

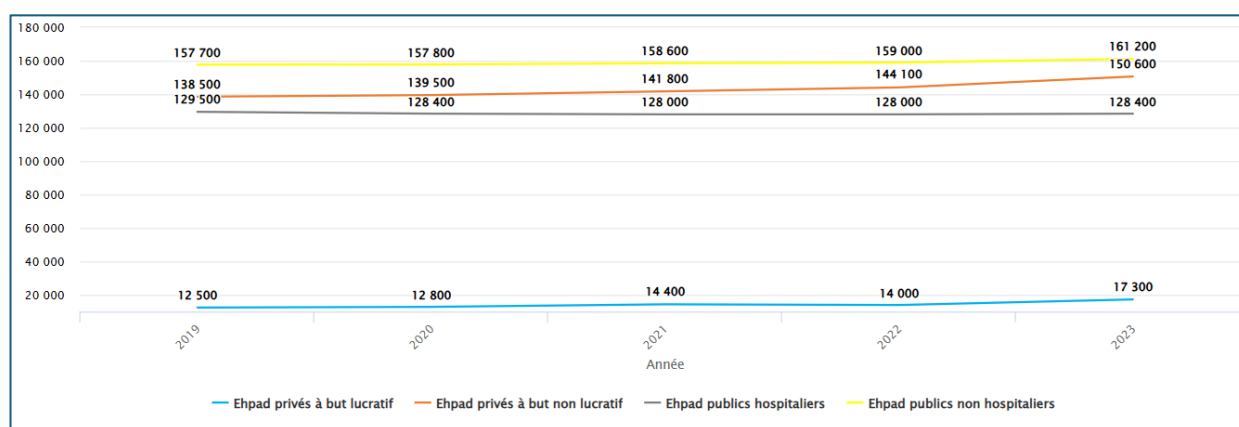
Les places habilitées permettent aux résidents de bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement, versée par le conseil départemental aux personnes ayant des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement en établissement.

En 2023, 457 500 places d'EHPAD sont habilitées (soit 75 % des places). En 2019, il y avait 438 200 places habilitées (72 % des places).

C'est dans les EHPAD publics non hospitaliers qu'il y a le plus de places habilitées : 161 200, soit 97 % des places de ces établissements.

Les EHPAD privés à but non lucratif offrent 150 600 places habilitées, soit 84 % de leurs places.

Il y a moins de places habilitées dans les EHPAD publics hospitaliers (128 400) car ces établissements offrent moins de places, mais 99 % d'entre elles sont habilitées.



Les établissements publics et en particulier les EHPAD publics hospitaliers ont des parts très élevées de places habilitées à l'ASH (proche de 100% dans presque tous les départements).

La part de places habilitées à l'ASH est moins importante dans les départements de l'Île-de-France et dans le Sud-Est. Elle est plus élevée dans les départements ruraux, dans le Grand-Est et en Bretagne.

Part de places habilitées à l'ASH selon la catégorie juridique des Ehpad en 2023 :

